

En assistant à une séance Balad'Images, ou en participant à l'organisation de l'activité cinéma, tout spectateur, bénévole, responsable de mineur, intervenant, accompagnateur, technicien, ou salarié, s'engage à appliquer strictement les « Mesures sanitaires COVID 19 - Projections Balad'Images » et leurs mises à jour ultérieures. En laissant participer un mineur à une séance Balad'Images, son représentant légal s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter parfaitement les présentes mesures à l'enfant dont il a la responsabilité. Les représentants légaux sont seuls responsables de l'usage de solution hydroalcoolique par un mineur. Ils doivent prendre préalablement les dispositions afin de s'assurer que leur enfant pourra utiliser la solution hydroalcoolique en toute sécurité (sans risque de projection dans les yeux, ni d'allergie).

## REGLES GENERALES

- I. **Port du masque systématique obligatoire pour toute personne (bénévole ou spectateur) à partir de 11 ans, lorsqu'elle est présente en intérieur ou rassemblée avec d'autres personnes en extérieur (file d'attente en extérieur, déchargement du matériel...).** Cette règle s'applique à **tout moment** (préparation de la salle, installation du matériel cinéma, essais du projecteur, accueil du public, déplacements dans la salle, transmission du matériel, assis en salle durant la projection du film, présence dans les sanitaires, etc.).
- II. **Lavage des mains avec une solution hydroalcoolique avant de toucher au matériel et à tout ce qui est susceptible d'être touché par d'autres personnes (matériel et projecteur cinéma, billets, toilettes, poignées de porte, chaises, remorque, etc.).**
- III. **Interdiction d'assister à une projection (spectateur) ou de participer à la mise en place d'une séance (bénévole), si soi-même ou un proche est contaminé ou a des doutes sur une contamination** par la Covid19 (entourage présentant des symptômes évoquant la Covid19, fréquentation d'une personne en attente de résultat d'un test, contact avec une personne à risque, etc.).
- IV. Application par tous de la législation, des décrets et arrêtés municipaux. Respect des consignes gouvernementales, préfectorales, municipales et des recommandations sanitaires.

## LES SPECTATEURS

- **Peuvent s'installer dans tous les sièges sauf dans les départements dits en "zones rouges"\*.**
- **Doivent respecter une distanciation rigoureuse d'au minimum 1 m (1.5m conseillé) au sein des files d'attentes.**
- **Doivent emporter avec eux tous leurs déchets (mouchoir, papier...).**
- **\*Dans les départements en "zones rouges" considérés comme zones de circulation active du virus, les spectateurs doivent porter un masque durant la projection mais également s'installer dans un siège sur deux (possibilité de s'asseoir côte à côte entre personnes appartenant à un même groupe dans la limite de 10 personnes maximum). Dans les salles équipées de fauteuils amovibles (chaises), les spectateurs peuvent s'asseoir dans tous les sièges à condition que la distance séparant chaque siège et l'espace restant libre entre chaque personne soient d'au moins 1m (1,5m si possible). La liste des départements en "zones rouges" est susceptible d'évolutions.**

## LES BENEVOLES ET LES PROJECTIONNISTES

- Port du masque et lavage des mains obligatoire. *Un projectionniste peut ôter son masque lorsqu'il est seul en cabine de projection.*
- Dans la mesure du possible, il est conseillé de prévoir une ou deux personnes supplémentaires pour faire respecter les consignes.

## LA BILLETTERIE

- **La personne à la billetterie doit porter un masque et avoir du gel hydroalcoolique à sa disposition.** Une visière peut être portée en complément du masque mais elle ne doit pas le remplacer.
- **Les acheteurs se lavent les mains au gel hydroalcoolique avant de payer.**
- **Les tickets ne sont pas donnés aux spectateurs.** Durant cette période exceptionnelle, afin d'éviter au maximum les contacts, conserver dans une boîte\* la partie du billet revenant habituellement au spectateur. *Conserver les tickets durant toute la séance afin de les présenter en cas de contrôle d'un agent du CNC.*
- **File d'attente : faire respecter une distanciation d'au minimum 1m** (1.5m conseillé) entre chaque spectateur ou groupe de spectateurs et rendre le port du masque obligatoire même lorsque la file est en extérieur.
- Si possible avoir quelques masques (payants ou gratuits) pour les personnes qui l'auraient oublié.
- **Paiements :**
  - **pour l'espèce aucun échange de "main à main".** L'acheteur doit déposer l'argent dans une boîte\* et le vendeur doit rendre la monnaie dans une seconde boîte\*.
  - **par chèque le spectateur devra utiliser son propre stylo** (*chèque déposé dans la boîte\**)
  - par carte bleue, mode de paiement à privilégier pour les associations équipées. Utiliser au maximum le « sans contact ». Désinfecter les touches du clavier avec un produit adapté lorsqu'un spectateur tape son code.

\* Chaque association doit prévoir ses boîtes.

## LA SALLE

- **Mettre du gel hydroalcoolique à disposition** à la billetterie.
- Afficher les consignes sanitaires à l'entrée ainsi que le présent document.
- Désinfecter les surfaces et objets touchés selon une fréquence proportionnée au risque (poignées, rampes, sanitaires, etc.).
- Mettre à disposition pour l'hygiène des mains du gel hydroalcoolique (ou des points d'eau avec du savon), à l'entrée et à la sortie.
- Mettre à disposition des poubelles à ouverture non manuelle et avec double ensachement, à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage, pour recueillir les déchets susceptibles d'être contaminés.
- Prévoir un seul point d'entrée et si possible, un point de sortie différent.
- Organiser les flux de circulation afin d'éviter les croisements de public ; si besoin, matérialiser le sens de circulation.
- Laisser les portes ouvertes afin de limiter le contact avec les poignées (*dans la mesure du possible et si les conditions climatiques le permettent pour les portes extérieures*).
- Laisser le hall d'entrée aéré pendant la vente des billets (*lorsque les conditions climatiques le permettent*).
- *Dans les départements en "zones rouges" : installer les chaises de façon à ce que l'espace libre restant entre chaque spectateur soit d'au minimum 1m (1.5m conseillé lorsque la salle et la jauge le permettent). Ne jamais installer de chaises à moins de 1m l'une de l'autre (cette règle ne concerne pas les salles équipées de sièges fixés au sol ou sur des gradins).*

## MASQUES

Les masques ne sont pas fournis par le cinéma Balad'Images. Chaque personne doit se munir de son propre masque (spectateurs, élèves, bénévoles, etc.).

## BOISSONS ET CONFISERIES

- **Les buvettes sont interdites. Les confiseries ne peuvent être consommées qu'à l'extérieur du bâtiment, sans faire l'objet d'un rassemblement en groupe et dans le respect des distances de sécurité (consigne à afficher sur le point de vente).**
- **Pour la vente de confiserie, appliquer les mêmes règles qu'en billetterie** (*dont port du masque obligatoire pour le vendeur, distance minimum de 1 m dans la file (1.5m conseillé), méthode de paiement avec l'usage de boîtes, lavage des mains par l'acheteur avant de payer, etc.*).
- **Mettre du gel hydroalcoolique à disposition des « acheteurs ».**
- Placer le point de vente dans un lieu permettant d'organiser les flux de circulation afin d'éviter les croisements de public ; si besoin, matérialiser le sens de circulation.
- Se laver les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique et porter un masque avant de toucher aux boissons et confiseries (*notamment lors de leur transport, de leur mise en place et au début de la vente*).

## ORGANISATION

- Prévoir une organisation permettant de mettre en place les mesures sanitaires, notamment : prévoir les masques, visières, boîtes pour la monnaie, lingettes ou produits désinfectants et du gel hydroalcoolique ; faire passer les consignes aux bénévoles et au public ; organiser dans la mesure du possible la cadence des arrivées et la fluidité des files d'attente ; aménager les lieux et la circulation de façon à éviter le croisement des publics (dont entre les personnes qui entrent et celles qui sortent) ; etc.
- Afficher les consignes à l'entrée de la salle et les expliquer aux spectateurs.
- Avant la séance, aérer les locaux, rappeler les consignes à respecter dont celles concernant la fin de séance (récupération des déchets, maintien distance d'1m (1.5m conseillé) entre les personnes, masque, utilisation de la sortie prévue, etc.).
- Avant les bandes annonces et le film, le projectionniste diffuse à l'écran le « spot » de consignes sanitaires (pour cela le projectionniste devra au préalable l'avoir intégré dans sa « Play List »).
- Pendant la séance, s'assurer du port du masque (notamment lors des déplacements).
- Dès la fin du film, rappeler à nouveau les consignes pour sortir de la salle.
- Après la séance s'assurer de l'évacuation de tous les déchets par les spectateurs puis aérer les locaux.
- Dans la mesure du possible, il est conseillé de prévoir une ou deux personnes supplémentaires pour faciliter la mise en place des mesures et les faire respecter.
- En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter un médecin.
- *Dans les départements en "zones rouges" : compter le nombre de spectateurs pouvant être accueillis (s'il n'y a pas de groupes, la jauge maximale est réduite d'au moins 50 %).*

## MATERIEL CINEMA : UTILISATION, MANUTENTION, TRANSPORT

- Se laver les mains avant de toucher au matériel cinéma, à la billetterie, aux caisses de transport ou à la remorque.
- Désinfecter les poignées des caisses de transports et des valises des NAS.
- Remorque cinéma (*pour le « Circuit 1 »*) : désinfecter les poignées et serrures de la porte et du capot, ainsi que les poignées de la flèche et du frein à mains, avant et après y avoir touché.
- En cas de déplacement à plusieurs dans un véhicule pour l'activité cinéma, porter un masque durant le trajet.
- Se laver les mains avant de toucher au projecteur, à l'ordinateur et aux différents équipements (NAS, disques durs, sono, etc.).
- Laver l'ensemble des touches, clavier, souris, coque d'ordinateur, avec une solution d'alcool **ISOPROPYLIQUE exclusivement ! (Attention pour nettoyer les appareils électriques ne jamais utiliser : de solution hydroalcoolique, d'eau, désinfectant ménager, d'acétone, d'alcool à brûler, d'alcool à 90°, etc.).**
- Effectuer le nettoyage avec douceur et précaution en appliquant la procédure suivante :
  - 1- **Mettre les appareils hors-tension et les débrancher**
  - 2- Ne pas asperger le produit directement sur le matériel. Imbiber un chiffon avec la solution d'alcool **ISOPROPYLIQUE** pour nettoyer le clavier, la souris, les touches du projecteur et les différents appareils (sono, extrémités de cordons, coque d'ordinateur, etc.)
  - 3- Vérifier qu'aucun résidu de fibre n'est accroché au niveau des touches et des connectiques.

*NB : Pour désinfecter du matériel n'appartenant pas à la Fédération Départementale Familles Rurales, demander au préalable à son propriétaire, la procédure à appliquer et les produits à utiliser.*

## POTS, VERRE DE L'AMITIE, COLLATIONS

- **Cela est incompatible avec les mesures sanitaires. La préfecture de Maine et Loire interdit les « buvettes » lors des séances de cinéma itinérantes.**

## SEANCES SCOLAIRES

- **Tout enseignant, accompagnateur et élève à partir de 11 ans doit porter un masque (avant, pendant et après la projection). Le masque doit être mis avant l'entrée dans le bâtiment (ainsi que dans les files d'attente en extérieur). Le masque ne doit pas être retiré avant la sortie complète à l'extérieur du bâtiment. Le masque doit être porté à tout moment dans tous les espaces intérieurs (salle, sanitaires, couloirs, hall, etc.).**
- **Les écoles doivent apporter leur propre solution hydroalcoolique.**
- **L'usage éventuelle de gel hydroalcoolique par les élèves ne peut se faire que sous la responsabilité des enseignants qui devront s'assurer au préalable que l'enfant n'est pas allergique aux produits utilisés et prendre les dispositions pour que ceux-ci ne risquent pas de projections oculaires.**
- Les enseignants ont la responsabilité d'expliquer les consignes et de faire appliquer les mesures sanitaires à leurs élèves et aux accompagnateurs.
- Les enseignants doivent s'organiser pour que les élèves allant aux toilettes le fassent de façon fluide et dans le respect des mesures sanitaires (lavage des mains, distanciation, etc.).
- Les enseignants doivent s'assurer que les élèves ne laissent aucun déchet sur place en fin de séance (mouchoirs, papiers, ...)
- Comme pour les autres séances aucun billet n'est remis aux élèves (talons des billets placés dans une boîte).
- *Dans les départements en "zones rouges" : les élèves, les enseignants et les accompagnateurs utilisent un siège sur deux (sauf dans les salles avec sièges amovibles lorsqu'il y a un espace libre d'au minimum un mètre tout autour de chaque siège et entre chaque personne).*

## CINE-DEBAT

- **Préparation :**
  - Mettre en place à l'avance les chaises des intervenants pour le débat. Les chaises des intervenants doivent être séparées d'au moins 2m et à une distance minimale de 5m du premier rang.
  - Pour les essais des micros, se laver les mains et porter un masque.
  - **Après avoir essayé les micros, se laver les mains et désinfecter les micros à l'aide d'une lingette virucide ou d'un produit adapté. Puis, poser directement les micros sur scène sur les chaises de chaque intervenant de façon à ne plus avoir à y retoucher.**
  - Prévoir un micro pour chaque intervenant et pour l'animateur.
- **Les intervenants :**
  - **Doivent porter un masque, rester assis sur scène durant toute leur intervention et ne pas déplacer leur chaise.**
  - **Lorsqu'ils se rendent sur scène, les intervenants doivent commencer par se relaver les mains avec du gel hydroalcoolique avant de toucher leur micro et changer leur masque pour mettre un masque jetable neuf (penser à fournir les masques jetables aux intervenants). Ces masques devront être jetés dès la fin de l'intervention.**
  - Chaque intervenant doit posséder un micro afin que le micro ne circule pas de main en main. Si cela n'est pas possible les intervenants doivent passer une lingette désinfectante sur le micro avant de le passer à l'intervenant suivant.
- **L'animateur**
  - Rappelle les consignes au public et aux intervenants au début du débat.
  - Fait respecter les consignes.
  - Possède son propre micro préalablement désinfecté.
  - Porte un masque jetable neuf durant la totalité du débat.
  - Garde son masque pour parler.
  - Relaye les questions du public (sans s'approcher à moins de 1 m des spectateurs et de 2 m lorsqu'il parle).
- **Les questions du public :**
  - Les personnes du public qui posent des questions doivent rester assises et mettre un masque avant d'intervenir. Elles lèvent la main pour se signaler et attendent que l'animateur les invite à s'exprimer.
  - Aucun micro ne doit circuler dans le public.
  - L'animateur s'approche du rang où est située la personne qui souhaite poser une question. La personne pose sa question sans micro et l'animateur répète au public avec son micro la question posée.